

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 12

Artikel: Contre les "rodeurs" et gens de même acabit
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212002>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AU MÊME SILLON

Citadins et campagnards.

LES hommes sont mauvais ! Chacun le sait, chacun le dit. Mais les bonnes œuvres abondent ; chaque jour en voit éclore une nouvelle. Elles sollicitent également l'intérêt du public et le méritent. Toutefois, le public a ses préférences, comme en toutes choses. De là, quelques injustices, hélas ! inévitables.

Parmi les œuvres qui semblent devoir attirer tout particulièrement les faveurs de tous, sont assurément celles qui ont pour but la lutte contre la tuberculose, ce mal terrible dont les ravages sont si grands.

Chez nous, la lutte est maintenant sérieusement engagée : autorités et initiative privée bataillent tant et plus, et non sans succès. Leur plus grand ennemi, ne vous déplaît, n'est pas la tuberculose, mais l'insouciance des intéressés, de ceux qu'il s'agit de guérir et plus encore de ceux qu'il faut protéger contre l'atteinte du mal. Il importe de vaincre cette insouciance, et c'est à cela que doivent s'employer tous ceux qui ont à cœur le bien de leurs semblables.

L'enfance appelle tout d'abord la sollicitude. N'est-ce pas dans ce domaine que se peut exercer le mieux et le plus efficacement l'action préventive ? Défendre les petits du mal qui les guette, la tâche est belle et « bien digne d'envie », comme dit la chanson.

Parmi les moyens employés, l'un des meilleurs est l'*Oeuvre des vacances à la campagne*, pour la réalisation de laquelle la Ligue vaudoise a trouvé, auprès de nos braves campagnards, un concours très empressé et très louable.

C'est M^{lle} Heubi, de la section lausannoise de la Ligue, que préside M^{me} Lucien Vincent, qui s'est occupée plus spécialement de cette œuvre. Elle y a mis tout son cœur, tout son dévouement, et fut payée de retour par la plupart des familles de campagnards auxquelles elle s'est adressée pour héberger ses petits protégés. Il est réjouissant de constater cette étroite association de citadins et campagnards dans une tâche aussi méritoire. Combien cela console des coupables agissements de ceux qui cherchent toujours à mettre en conflit la ville et la campagne. Une bien vilaine œuvre, celle-là.

Voyons, à propos de l'*Oeuvre des vacances à la campagne*, quelques détails intéressants du rapport de M^{lle} Heubi.

Suscitée par l'expérience couronnée de succès de Bâle et de Zurich, l'*Oeuvre des « Vacances à la campagne »* a été fondée l'année dernière dans notre canton, dit M^{lle} Heubi. Il s'agissait de compléter les mesures de prévention déjà prise par la Ligue vaudoise contre la tuberculose et par d'autres sociétés, en plaçant, pour la durée des vacances, des écoliers de la ville appartenant à des familles indigentes, chez des agriculteurs aisés qui voudraient bien les recevoir sans demander de paiement. Les « Vacances à la campagne » ne s'adressent pas à des tuberculeux, mais au contraire à des enfants sains, dont la santé risque simplement d'être bien des années plus tard compromise parce qu'ils auront dû passer leur existence dans les mauvaises conditions où s'élève l'enfant de l'ouvrier pauvre, en ville. Ces enfants passent par un examen médical rigoureux, donnant toute garantie à ceux qui veulent bien les recevoir.

Nous nous sommes adressés aux pasteurs du canton, les priant de bien vouloir nous indiquer des familles de leurs paroissiens, disposées à nous aider en recevant des enfants. Ces familles devaient naturellement offrir des garanties d'honorabilité, de santé, de propreté et s'engager à traiter l'enfant en membre de leur famille, lui laissant prendre aux travaux agricoles, la part qui conviendrait à ses forces. Nous avons prié en outre, les pasteurs de bien vouloir nous seconder en visitant pendant les vacances les enfants en séjour dans leur paroisse. Ajoutons que nos enfants ont été assurés contre les accidents pour la durée des vacances.

Quoique notre appel ait été lancé un peu tardivement, nous avons eu le bonheur de placer 18 en-

fants répartis comme suit : Paroisse de Lonay, 6. Cossonay 1. Ballens 2. Grandcour (Ressudens) 2. Villarzel 5. Syens 1. Sottens 1.

Dès le premier jour des vacances, nos enfants prennent le chemin de la campagne. Partout ils sont accueillis de la façon la plus touchante et c'est avec une entière confiance que nous les y laissons, sentant que rien ne leur manquera, ni les soins maternels, ni la vie au bon air, ni des gâteries, que la plupart d'entre eux ne connaissent pas. Les nouvelles que nos enfants nous donnent confirment cette impression et quelques citations de cartes en témoignent :

« Les personnes chez qui je suis sont très gentilles, je mange tant que je veux, tous les dimanches » nous avons soit des poulets, soit du lapin. Quand il fait beau, je vais à la pêche, je travaille aussi aux champs, maintenant nous faisons les regains ; je ne fais que ce que je peux, tous les matins, j'étrille les vaches et j'arrange l'écurie. Je couche très bien, j'ai une petite chambre avec tout ce qu'il faut, de bon matin le soleil pénètre et me réveille. »

D'un autre : « C'est avec joie que je vous écris que je suis très bien aux ... Je jouis d'une bonne vie de famille et du grand air. Le travail n'est pas pénible et j'ai beaucoup à manger. »

Une fillette écrit à sa mère : « On me soigne très bien, je bois toujours du lait chaud, dès qu'on a traité, et on me demande toujours : petite, veux-tu ceci, veux-tu cela ? »

D'un autre encore : « J'ai fait un beau parcours en char pour arriver ici, je suis très bien, je m'ennuie un peu, mais ce n'est rien, car on peut faire les moissons ; j'ai engraisé. »

D'excellentes relations se sont établies entre les familles de nos enfants et celles des hôtes qui les ont accueillis.

Plusieurs familles se sont déjà annoncées pour recevoir de nouveau, l'année suivante, un enfant.

Tous nos petits ont augmenté sensiblement de poids pendant leur séjour et sont revenus avec de belles couleurs, le teint bronzé. A leur départ de la campagne, tous avaient été comblés et rentraient chargés de provisions : noix, pommes, gâteaux.

Et, maintenant, beaucoup espèrent de nouveau passer les vacances prochaines à la campagne ; beaucoup ont raconté à leurs petits camarades combien c'était beau et nous entendons déjà autour de nous formuler ce vœu : « Oh si je pouvais aussi aller cet été, je serais si sage. »

Aussi terminons-nous en souhaitant que 1916 nous permette, malgré les temps difficiles, de caser un nombre beaucoup plus grand encore d'enfants. Le nombre de ceux qui ont besoin du bon air de la campagne est si grand et nous voudrions pouvoir leur procurer à tous un été ensoleillé, un heureux été dont ils garderont le souvenir lumineux durant leur vie entière.

Puisse ce souhait se réaliser pleinement, grâce à l'appui bienveillant et indispensable de tous.

A l'instar de ...

Le président au prévenu. — Je regrette de devoir vous interroger touchant l'accusation qui vous amène devant le tribunal. Du reste, je vous autorise à répondre ce qu'il vous plaira.

Le prévenu. — Bien, Monsieur le président.

Le président. — Est-il vrai que vous avez volé une montre ?

Le prévenu (qui a été pris la main dans le sac). — Oui, Monsieur le président.

Le président. — L'avez-vous « effectivement » volée ou volée « effectivement » ?

Le prévenu. — Effectivement, Monsieur le président.

Le président. — Sûrement, vous agissiez dans un but désintéressé, n'est-il pas vrai ?

Le prévenu (souriant). — Vous avez touché juste, Monsieur le président ; je voulais la donner à une œuvre de bienfaisance.

Le président. — Je ne veux pas vous molester plus longtemps ; vu les certificats d'honnêteté et de loyauté que votre chef a fourni au tribunal, celui-ci est éclairé.

Le tribunal délibère.

Après cinq minutes la Cour rentre dans la

salle et le président donne lecture du jugement en ces termes :

« Le tribunal considérant la loyauté et les charitables intentions du prévenu, attestées par les déclarations de son chef, à l'unanimité le déclare innocent et, faute de mieux, le prie d'agréer ses excuses. »

Dans la rue, on entend les accords d'une fanfare jouant un air d'outre-en-là.

C. B.

CONTRE LES « RÔDEURS » ET GENS

DE MÊME ACABIT

Un de nos lecteurs veut bien nous adresser copie du curieux mandat suivant de LL. EE. de Berne, portant la date du 18 décembre 1741, et concernant les « Rôdeurs, marchands et artistes ambulants ». Nos anciens maîtres n'y allaient pas de main-morte. On comprend le dicton : « Raide comme la justice de Berne ! »

Nous l'Advoyer, Petit et Grand Conseil de la Ville et République de Berne, savoir faisons par les Présentes ; Que comme nonobstant les divers Mandats émanés de Notre part, et en particulier celui du 30 Juin 1727, par lesquels Nous aïons cherché à vider et à purger Nos Païs, et à décharger ses Habitants de toute sorte de Gueusaille étrangère, Nous avons eu le chagrin de remarquer, que depuis quelque tems, quantité de Vagabonds étrangers et de Gens sans aveu, s'y sont glissés de nouveau, et l'ont tellement rempli et surchargé, qu'une nécessité indispensable Nous oblige d'y remédier d'une manière efficace ; si bien, qu'après avoir actuellement établi Notre Maréchaussée à pied, ou Nos Patrouilles de campagne, destinées à détourner de tout leur pouvoir, et à déchasser de dessus les Terres de Notre Domination, ces Garnemens, qui, par le passé, ont causé maintes incommodités à Nos sujets, et qui dans la suite pourroient encore leur en faire souffrir d'autres ; Pour parvenir d'autant mieux à Notre but, qui tend à procurer, à avancer et à conserver la sûreté et la tranquillité publique, et le bien-être de tous ceux qui Nous appartiennent ; Nous avons encore jugé à propos, d'ordonner et de statuer ce qui suit.

I. Il est et sera défendu à jamais, à tous Gueux, Mandians et Vagabonds étrangers, de quelle espèce qu'ils puissent être ; Item à tous Colporteurs et autres Forains, qui peuvent être désignés, sous les noms de Magnins, Chaudronniers, Epiciers, Vitriers, Emouleurs, vendeurs d'Amadou, faiseurs et Radoubeurs de Chapeaux de paille, Corbeillers, Vergetiers, Chansoniers, Galériens, Charlatans et vendeurs d'Orviétan, Musiciens, Jodeurs d'Instruments, et autres Rodeurs et Etrangers de cette trempe ; de même qu'à leurs femmes et à leurs enfans, d'entrer dans nos Païs et Provinces, et d'y séjourner, sous quel prétexte que ce soit : Et cela sous la peine irrémissible, pour toutes les personnes de ce caractère, qui, rencontrées dans quelque une de Nos dites Provinces, se trouvent avoir atteint l'âge de 15 ans, d'avoir, pour la première fois, le bout de l'oreille droite fendu par ordre de Nos Baillifs, auxquels ils auront été amenés : D'être bannis, pour la seconde, à perpétuité de Nos Villes et Païs, après avoir été fouettés de verges, et marqués, au dos, d'un fer rouge, représentant par les deux Lettres initiales O. et S., en langage Allemand, les mots de Haute Suisse ; Et d'être emprisonnés pour la troisième fois, afin que, sur les avis que Nous aurons de leur détention, Nous puissions dûment décréter contre eux, et même les condamner à être mis à mort et pendus suivant l'exigence du cas.

Que s'il arrivait, que ces Gens-là, de l'un et de l'autre sexe, vinsent à être trouvés dans Nos Païs armez de Fusils, de Pistolets de poche, ou autres ; de Stilets, ou de telles autres armes suspectes ; Et que refusant de se rendre prisonniers

aussitôt, ils cherchassent à s'esquiver et à se sauver par la fuite ; ou que même ils voulussent se mettre en état de défense avec de semblables armes, où avec des pierres, des bâtons, des perches ou d'autres appareils de cette nature, soit qu'ils se trouvassent assemblés en plus grand, ou en plus petit nombre que Nos Patrouilles, Nous donnons plein-pouvoir, par ces Présentes, aux Patrouilleurs, par Nous établis, de faire feu sur ces malheureux ; Entendans en outre très-positivement, qu'au cas que cette Canaille se trouvât attroupée en si grand nombre, qu'elle ne pût être saisie par la Patrouille, les Préposez des Communes aient à leur donner du secours de Gens armés ; et que Nos Sujets soient en droit de sonner le Tocsin et de donner l'alarme ; afin que ces Fripons saisis et amenés à Nos Bailleurs, puissent en vertu de Nos Décrets, être châtiés en leur corps et vie ; De même que ces Scélérats et Incendiaires, qui menacent Nos sujets répandus à la campagne, de leur faire voir ce qu'ils appellent des Coqs rouges, ou de les endommager d'une autre manière.

II. L'Entrée dans Nos terres et Pais restera à l'avenir, comme elle l'a été par le passé, entièrement défendue et interdite à cette mauvaise race de gens, qu'on nomme Egyptiens ou Bohémiens, sous peine, pour tous de l'un et de l'autre sexe, qui auront passé l'âge de 15 ans, d'avoir, sans remission, le bout de l'oreille droite fendu à la première fois : D'être fouettés et bannis à jamais, et d'avoir une oreille coupée, à moins que ce ne soit une femme grosse, pour la seconde ; Et de subir, en cas de détention, pour une deuxième récidive, le juste l'Arrêt d'une condamnation à mort.

Au passage.

La veille du recrutement :

— Dis-donc, Jules, sais-tu à quelle heure elle ferme, la buanderie Haldimand ?

— Non, j'sais pas. Pourquoi ?

— Pasque y me faut voir aller prendre un bain, avant d'aller à la Caserne, à cette visite, demain matin.

Deux messieurs, portant beau, parlent de la bataille de Verdun.

— C'est affreux, dites-moi, cette bataille de Verdun. Ce qu'il en tombe ! Je ne sais pas vraiment où les Allemands prennent tous les hommes qu'ils envoient à la boucherie.

— Ah ! que voulez-vous, mon cher, ils en auront toujours. C'est une race si prophylactique.

Des gosses jouent aux billes sur le trottoir, devant un magasin. Une bille, lancée trop fort, brise une des glaces de la devanture. Alors le boutiqueur, sortant, furieux, et saisissant les coupables.

— Attendez-voir, sacrés gamins, je vais vous apprendre à casser mes vitres avec vos agapes !

FEUILLETON DU « CONTEUR VAUDOIS »

4

JEAN DE BROGNY

(Traduit de l'allemand par J. ZINK.)

Ceux qui visitent aujourd'hui cette ville, ont peine à se représenter son aspect à l'époque du Concile, en 1415. A cette époque, Constance était une ville libre, déjà d'une grande antiquité, aussi puissante et florissante qu'elle l'eût jamais été sous le vaste empire de Rome. Les marchandises y affluaient de près et de loin, on les emmagasinait dans les vastes dépôts de commerce ; les marchandises d'Italie, de France et d'Allemagne y transitaient ; c'était quelque chose que d'être bourgeois de Constance, et même les Confédérés, qui avaient peu de respect pour des alliances avec les

seigneurs et les princes, briguaient l'amitié de cette ville et la tenaient à grand honneur.

Toutes ces raisons avaient engagé l'empereur et le pape à choisir Constance pour siège du Concile. Elle avait une belle situation, un air salubre, se trouvait aux frontières de l'empire et, de plus, le Conseil de la ville avait promis de maintenir un ordre sévère et de veiller à ce que, avec l'affluence d'étrangers, la ville n'éprouvât aucun manque de vivres, ni aucun renchérissement des denrées, car l'histoire rapporte que le nombre des hôtes s'éleva à cent cinquante mille.

Nos deux voyageurs furent étonnés à la vue de la multitude et du mouvement qu'ils trouvèrent à leur entrée dans la ville. La plupart des maisons étaient couvertes de bas en haut de bannières de mille couleurs et d'armoiries de toute sorte ; c'était la manière dont les nobles marquaient leur domicile. On y voyait les Electeurs de l'empire germanique, et d'autres princes dont l'Allemagne a eu de tout temps si grande abondance. Il s'y trouvait des évêques et des abbés, des comtes et des barons, les députés des villes libres, les ambassadeurs des rois très chrétiens, lorsque ceux-ci n'y étaient pas en personne. On y rencontrait des savants, des docteurs et des professeurs de tous les pays d'Europe, de la lointaine Russie, de la Scandinavie, de l'Ecosse et même de l'Asie et des Indes. A cette brillante multitude s'étaient joints, enfin, une masse de commerçants et autres personnes qui espéraient retirer quelque profit de cette réunion d'étrangers.

Il ne fut pas possible à Pierre Rouilly de se procurer un logement en ville ; il se vit contraint de passer, avec son fils, la première nuit à la belle étoile. Le lendemain, ils trouvèrent un logis chez un paysan qui demeurerait à une bonne demi-lieue de la ville et qui, moyennant une légère rétribution, leur permit de passer la nuit dans sa grange.

Pierre eut beaucoup de peine à s'orienter dans une ville qui lui était totalement étrangère et d'y nouer des relations de commerce ; mais comme il parlait assez bien l'allemand, il put se mettre en relations avec des gens des deux pays. Il alla de maison en maison, fit d'abord connaissance avec les domestiques, puis avec les maîtres. Il acheta à bon compte les objets qui ne pouvaient plus servir à ces derniers, revendit ces effets à d'autres et fit si bien qu'au bout de quatre semaines, la somme qu'il avait apportée avec lui se trouva doublée. Il possédait, en outre, quelques marchandises. Par mesure de précaution, il portait sur lui son petit capital, en or, cousu dans la doublure de son habit.

Un matin, il alla en ville avec son fils, qui le secondait activement. Mais ce jour-là, il y eut peu à gagner. Sur l'instigation de l'empereur, le Concile avait déposé le pape, et, ensuite de cet événement, le duc Frédéric d'Autriche, qui était ami du pape et ennemi de l'empereur, avait quitté secrètement Constance et sommé tous ses amis et vassaux d'en faire autant. Il se rendait en Tyrol et dans ses autres Etats héréditaires, appeler le peuple aux armes. Il réunissait une grande armée pour humilier l'empereur et rétablir le pape. Il régnait donc une grande consternation à Constance, car le duc Frédéric était un puissant monarque, qui avait beaucoup d'amis. La plus grande partie du canton actuel de Thurgovie leur appartenait et personne ne pouvait savoir si les Thurgoviens n'attaqueraient pas Constance dès le lendemain. Il y avait donc une grande agitation et chacun ne songeait qu'aux éventualités qui pouvaient surgir d'un moment à l'autre. Dans les rues, les passants formaient des groupes qui s'entretenaient de l'événement et étaient à l'affût de toute nouvelle, vraie ou fausse, qu'il plaisait à quelque farceur de répandre. La foule la plus compacte se trouvait sur la place devant le bâtiment où le Concile était rassemblé et où il délibérait sur les mesures à prendre.

Pierre Rouilly et son fils avaient pénétré dans cette foule, lorsque tout-à-coup un étranger qui, à son costume, avait l'air d'un seigneur allemand, leur adressa la parole :

— Vous êtes commerçant, n'est-ce pas ? lui dit-il poliment, je crois vous avoir vu traiter des affaires chez mon ami, le comte Hohenstein.

Pierre Rouilly répondit affirmativement à cette première question, bien qu'il n'eût aucune idée d'avoir jamais été chez le comte que l'inconnu lui nommait.

— Venez avec moi, sortons de la foule, pour- suivit l'étranger, j'ai à vous parler d'une affaire.

Pierre Rouilly ne se le fit pas répéter. Il suivit son interlocuteur, qui s'arrêta sous le porche d'une maison voisine.

— Je vous crois homme d'honneur, fit alors ce dernier, et je pense que j'ose me confier à vous ; je vous parlerai donc sans détour. Je suis un chevalier autrichien et mon château est en Tyrol. Il est peu de seigneurs qui m'égalent en puissance et en richesse. Vous saurez que mon suzerain, le duc Frédéric est parti hier pour ses Etats et que tous les seigneurs de son parti sont partis également. Je serais déjà depuis deux heures sur mon cheval et sur la route de mon pays, s'il ne me manquait la plus importante des choses, de l'argent. Mon page, que j'ai envoyé à mon château, il y a six semaines pour m'en chercher, doit arriver d'un jour à l'autre ; mais je ne puis l'attendre, car mon honneur est en jeu. C'est pourquoi, afin de me mettre en route, je vais vous vendre ma chaîne en or, si vous avez des fonds.

A ces mots, l'étranger tira le bijou de sa jaquette et le présente à Pierre Rouilly :

— Voilà, dit-il, c'est une pièce qui vaut bien cent florins et plus, mais je vous la céderai pour la moitié, car je sais que l'argent est rare, et je suis pressé.

Rouilly reconnut que le chevalier avait raison et que le bijou valait bien cent florins ; c'était une grosse chaîne massive de Venise, selon la mode d'alors.

— C'est bon, dit Rouilly à l'étranger, je vais vous en donner la valeur. Allons à votre demeure conclure le marché.

— Bah ! c'est bien égal. Je ne veux ni vous dire mon nom ni vous mener dans mon hôtel, de peur que vous ne me trahissiez, car l'empereur a déjà lancé un édit qui déclare coupable de haute trahison quiconque suivra le duc Frédéric.

— Je ne vous dénommerai pas, je ne suis ni espion ni traître, répliqua Rouilly, avec humeur, vous devez savoir qu'un décret du conseil défend sévèrement à tout marchand d'acheter quoi que ce soit d'un inconnu.

— Je sais tout cela ; croyez-vous que sans cela, je vous eusse offert la chaîne à moitié prix ? Si vous ne le voulez pas, rompons ; je trouverai bien quelqu'autre marchand qui ne se fera pas tant de scrupule de conclure un excellent marché. Voulez-vous ou ne voulez-vous pas ? Mes instants sont précieux.

(A suivre.)

(Tous droits réservés.)

Les myopes. — Un Monsieur qui a mauvaise vue se trompe de magasin et entre chez un papetier qui avoisine un marchand de tabac.

— Madame, donnez-moi donc un paquet de brésiliens bien doux marque W. G. Après un instant, la demoiselle lui apporte un rouleau de W. C.

Le Monsieur regarde autour de lui et s'aperçoit de son erreur ;

— Combien vous dois-je, 55 centimes ? Les voici. Au revoir Mademoiselle.

Grand-Théâtre. — La revue : *Vous avez le bonjour !*... voit de jour en jour grandir son succès. Qui l'a vue, va la revoir. Il est vrai qu'elle possède le privilège précieux, mais rare, de rajeunir chaque soir, par l'attrait de quelques chansons ou de quelques scènes nouvelles, marquées au coin de l'actualité. Les décors, nous l'avons dit, sont fort beaux, les costumes gracieux, les ballets agréables et les interprètes ont un entrain endiable.

Mais qu'on se hâte, la fin approche. Demain, dimanche, matinée et soirée.

Kursaal. — Le Kursaal tient un nouveau et grand succès. *Les Saltimbanques*, de Ganne, sont une délicieuse opérette, très gaie, très chantante, très variée. Et le directeur du Kursaal en a encore augmenté l'attrait par des attractions vraiment fort bien. L'interprétation est excellente.

Ce soir samedi ; demain, dimanche en matinée et en soirée *Les Saltimbanques*.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Julien MONNET, éditeur responsable.
Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.